

La Grèce fait partie du premier groupe de pays à avoir signé et adopté la Convention de Barcelone et le Plan d'action pour la Méditerranée en 1975. Reconnaisant dès le début l'importance de cette dernière institution, mon pays, ainsi que d'autres, s'est porté candidat en 1979 pour accueillir l'Unité de coordination du Plan. En 1982, la décision finale fut prise, on signa l'Accord d'accueil et l'Unité de coordination déménagea de ses locaux temporaires à Genève pour d'autres, permanents, à Athènes.

Aujourd'hui, après 30 ans d'existence, la Convention de Barcelone et le Plan d'action pour la Méditerranée sont plus actifs que jamais. Les Parties contractantes à la Convention, 22 au total, se composent de tous les pays méditerranéens et de l'UE. La liste des activités, des initiatives et des programmes entrepris lors de ces trente ans est assez impressionnante. Pour n'en citer que quelques-uns :

- Le programme MEDPOL, lancé en 1976, a été le premier effort régional visant à évaluer l'ampleur de la pollution en Méditerranée de façon coordonnée. Pendant des années il a constitué le « cœur » des activités menées dans le cadre de la Convention. Aujourd'hui, bien entendu, MEDPOL a évolué et en sera bientôt à sa quatrième phase.

- Une série d'instruments juridiquement contraignants (les Protocoles) ont été élaborés et adoptés, et six Centres d'activité régionaux ont été établis dans différents pays méditerranéens.

- En 1995, les Parties contractantes ont adopté la Convention de Barcelone modifiée dont le champ d'application géographique a été élargi au littoral et aux bassins hydrographiques, et qui est davantage tournée vers l'action que la précédente.

- Une série de Protocoles, nouveaux ou modifiés, ont également été ajoutés depuis 1995. La Convention modifiée et ses six Protocoles constituent le cadre juridique du Plan d'action pour la Méditerranée.

- En 1996, les Parties contractantes ont créé la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD), un laboratoire d'idées pour le PAM. Ses membres sont des représentants des Parties contractantes, de la société civile, d'ONG environnementales, d'autorités locales et d'acteurs socio-économiques. La CMDD est le seul organe régional des Nations Unies (mise à part la Commission du développement durable à New York) à traiter de questions liées au développement durable.

- Tout récemment, en juin 2005, la CMDD a mis au point la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable, un document cadre non contraignant qui servira de base à ses futures activités. Elle a aussi adopté la « Charte d'Athènes » comme préambule à ce document.

Tout cela, ainsi que des centaines de rencontres, d'ateliers, d'activités et de programmes – comme les Plans de gestion des zones côtières et les récents programmes SAPMED et SAPBIO (Plans d'action stratégiques pour la Méditerranée et pour la

Un bilan très positif

George Souflias

évalue les progrès réalisés par les pays méditerranéens pour protéger leur mer

conservation de la diversité biologique marine et côtière) – constitue le vaste nombre d'activités entreprises au cours de toutes ces années dans le cadre du PAM.

On a fait beaucoup de progrès en Méditerranée pendant ces trente dernières années grâce au PAM et à la Convention de Barcelone, mais ceux-ci sont bien davantage que la simple somme de leurs instruments et activités.

Ce sont les liens étroits établis autour de la Méditerranée pendant des siècles, voire des milliers d'années, par des routes et civilisations communes, qui créent entre des pays et des peuples de religions et de niveaux économiques et sociaux différents un sentiment d'appartenance à une « famille méditerranéenne ». C'est l'esprit de camaraderie forgé par la conscience que nous, méditerranéens, sommes liés par une destinée commune. C'est le fait que, au sein du PAM, tous les pays – qu'ils soient développés ou en voie de développement, petits ou grands – soient assis autour de la table au même titre et travaillent ensemble à améliorer l'environnement en Méditerranée pour les générations présentes et celles à venir. Telle est la « beauté » du PAM et nous devrions tous travailler dur pour la préserver et la renforcer à l'avenir.

La protection de l'environnement est désormais intégrée dans le contexte plus large du développement durable dont elle constitue l'un des trois piliers, avec la croissance économique et sociale. Dans un contexte mondial, on ne peut atteindre la prospérité – pour les générations d'aujourd'hui comme pour celles de demain – sans un effort simultané et coordonné portant sur ces trois piliers. Les vieilles idées selon lesquelles la protection de l'environnement serait indépendante de la notion générale de développement, ou, même pire, serait un obstacle au développement et à la prospérité, sont complètement dépassées. Au contraire, nous savons aujourd'hui que la protection de l'environnement constitue un élément et un vecteur essentiels du développement et de la prospérité. C'est encore plus évident dans une région telle que la Méditerranée où l'une de nos ressources économiques fondamentales, le tourisme, dépend fortement de la qualité du milieu marin et du littoral.

Le PAM a-t-il bien fonctionné? Le bilan

de ces trente ans est-il positif? A notre avis, il l'est très largement. Le PAM a créé tout un ensemble d'instruments, de programmes et de recommandations qui ont été adoptés par les Parties contractantes et ont grandement contribué à la protection de l'environnement en Méditerranée. On a parfois critiqué la lenteur et les carences de sa mise en œuvre. Si ces critiques sont justifiées, cela concerne les Parties contractantes plutôt que le Plan lui-même qui, après tout, n'est qu'un

mécanisme de coordination pour les pays méditerranéens. Il est de notre devoir, en tant que Parties contractantes, de garantir au maximum l'application des décisions que nous adoptons nous-mêmes dans le cadre du Plan.

Tout au long de ces années, la Grèce a joué un rôle capital. Le fait qu'elle ait le privilège et l'honneur d'être le pays d'accueil de l'Unité de coordination accroît ses responsabilités au sein du PAM et lui confère un rôle particulier. Elle a activement participé à toutes les activités du PAM et elle a aussi pris une série d'initiatives. Je n'en mentionne que deux :

- La Grèce a organisé en juillet 2002 à Athènes une rencontre extraordinaire des Ministres de l'environnement de l'Initiative euro-méditerranéenne. A cette occasion, on a institué une relation particulière entre le PAM et Euromed, ce que reflètent les décisions adoptées par la rencontre (Déclaration d'Athènes).

- La Grèce a pris la responsabilité de la composante méditerranéenne de l'Initiative européenne pour l'eau – une initiative politique très importante de l'UE en matière de gestion de l'eau – et elle en coordonnera toutes les activités dans tous les Je souhaite féliciter le PAM et la Convention de Barcelone à l'occasion de leur 30e anniversaire et réaffirmer notre engagement à coopérer avec toutes les Parties contractantes pour la protection de la mer que nous partageons, la Méditerranée.

Pour finir, je m'adresse au Coordinateur et à tout le personnel de l'Unité de coordination du PAM. Ils peuvent, je souhaite les en assurer, compter sur notre soutien continu, actif et amical ■

George Souflias est Ministre de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des travaux publics en Grèce

